



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permet aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Biziat. Elle est disponible sur le site internet de la commune : www.biziat.fr

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le cycle budgétaire est le suivant : budget primitif, décisions modificatives et compte administratif.

La commune a choisi d'adopter la nomenclature comptable M57 de manière anticipée au 1^{er} janvier 2023 pour le budget principal de la commune.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace les opérations de toute nature réalisées au cours de l'année.

Il est conforme au compte de gestion édité par le comptable du trésor.

Les résultats 2023 s'établissent ainsi :

BP 11100	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Total</i>
Recettes	129 864.66 €	638 214.96 €	768 079.62 €
Dépenses	147 186.78 €	500 951.89 €	648 138.67 €
Résultat de l'exercice	- 17 322.12 €	137 263.07 €	119 940.95 €
Résultat antérieur	- 54 254.17 €	207 365.65 €	153 111.48 €
Solde d'exécution	- 71 576.29 €	344 628.72 €	273 052.43 €
RAR recettes		- €	- €
RAR dépenses	1 745.97 €	- €	1 745.97 €
Résultat d'ensemble	- 73 322.26 €	344 628.72 €	271 306.46 €

DEPENSES

011	Charges à caractère général	200 042.25 €
012	Charges de personnel	193 169.15 €
014	Atténuations de produits	34 772.00 €
042	Opérations d'ordre entre section	7 299.99 €
65	Autres charges gestion courante	55 665.94 €
66	Charges financières	9 879.56 €
67	Charges spécifiques	123.00 €
Total	DEPENSES	500 951.89 €

RECETTES

013	Atténuations de charges	4 152.17 €
042	Opérations d'ordre entre section	13 632.62 €
70	Produits des services	19 126.94 €
73	Impôts et taxes	95 604.75 €
731	Fiscalité locale	284 632.00 €
74	Dotations et participations	165 369.75 €
75	Autres produits gestion courante	54 405.57 €
77	Produits spécifiques	1 291.16 €
Total	RECETTES	638 214.96 €

Les recettes de fonctionnement.

Les communes perçoivent les impôts locaux : les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties. Les taux en vigueur en 2023 étaient les suivants :

Taxe foncière bâti : 29.97 %

Taxe foncière non bâti : 41.89 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11.38 %

En 2023, la commune a notamment perçu en recettes de fonctionnement :

- 13 680.00 € pour les frais de mise à disposition du personnel et du bureau de l'agence postale,
- 284 632.00 € des impôts locaux,
- 40 274.75 € d'attribution de compensation versés par la communauté de communes de la Veyle,
- 55 430.00 € du Fonds départemental des droits de mutation à titre onéreux
- 12 534.00 € au titre de la dotation nationale de péréquation,
- 98 166.00 € au titre de la dotation forfaitaire,
- 50 868.60 € d'autres dotations et participations : attribution du fonds départemental de taxe professionnelle, compensation et exonération de la TH et des TF, dotation de solidarité rurale, dotation aux élus locaux, FCTVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles, dotation de recensement de la population)
- 54 405.57 € d'autres recettes (redevance pour location de licence, occupation du domaine public, revenus des immeubles ...)

Les principales dépenses de fonctionnement sont :

- des charges à caractère général : 200 042.25 €
- des charges de personnel : 193 169.15 €
- atténuations de charges : 34 772.00 €
- des charges de gestion courante : 55 665.94 €
- des remboursements d'intérêts d'emprunts : 9 879.56 €

Section d'investissement

Les dépenses se sont réparties comme suit :

Le remboursement de la dette en capital s'est élevé à 55 465.11 €.

Les programmes de travaux :

<i>Programmes</i>	<i>Dépenses en 2023</i>
Acquisition de matériels	27 490.39 €
Réfection de la toiture des toilettes de l'école (travaux en régie)	3 915.47 €
Logement ex-poste	2 886.67 €
Aire de jeux pour enfants	36 715.93 €
Sécurisation routière au Bourg	7 216.70 €
Réfection local bibliothèque	3 196.08 €
Bureau dans le bâtiment des services techniques (travaux en régie)	5 245.36 €
Aménagement garages à vélo au Bourg (travaux en régie)	2 341.80 €
<u>TOTAL</u>	89 008.40 €

Recettes :

La commune a perçu une subvention d'un montant de 15 000 € versée par la Communauté de communes de la Veyle, pour la réalisation de l'opération d'équipement de l'aire de jeux pour enfants.

Dette

<i>Objet de la dépense</i>	<i>Annuités 2023</i>	<i>Capital restant dû au 31/12/2023</i>
SALLE POLYVALENTE	36 342,40 €	141 484.28 €
RESTAURANT SCOLAIRE	18 385,35 €	35 018.12 €
REFECTION PONT DU GEAI	10.616 .92 €	155 321.84 €
Total	65 344.67 €	331 824.24 €

A BIZIAT, le 14 mars 2024

Le Maire,
Guillaume AGATY



Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le



ID : 001-210100467-20240307-2024_07-BF